

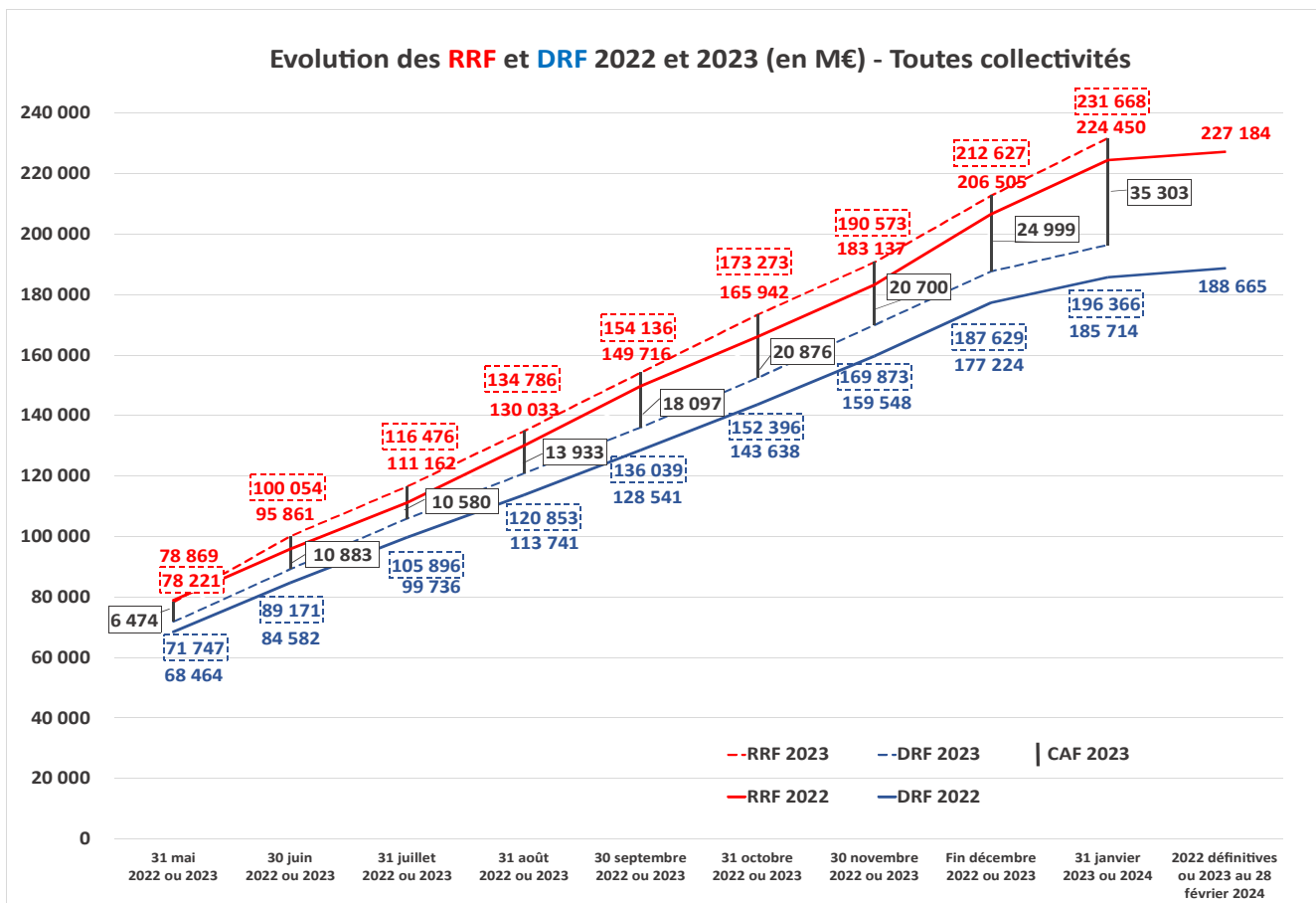
Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

Situation 2023 au 31 janvier 2024

Neuvième Situation au titre de l'année 2023, cette SMCL est, comme toute situation provisoire en cours d'année, fortement marquée par des rythmes d'enregistrements en comptabilité qui peuvent varier d'une année sur l'autre et en fonction des pratiques locales. La situation 2023 pourra être considérée comme stabilisée à fin mars 2024. Jusqu'à cette date, les situations 2023 doivent donc être interprétées avec prudence. La situation 2023 au 31 janvier 2024 est comparée aux situations aux 31 janvier 2020 et 2023 également provisoires à date.

Recettes

Les recettes de fonctionnement globales de l'ensemble des collectivités locales sont **en hausse** au 31 janvier 2024 sur un an (+3,2 %, soit +7,2 Md€), liée notamment à la hausse des recettes fiscales (+2,8 %, soit +4,4 Md€).



Dépenses

Les dépenses de fonctionnement globales des collectivités **augmentent** (+5,7 %, soit +10,7 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+4,8 %, soit +3,4 Md€), des achats et charges externes (+9,4 %, soit +3,2 Md€), des contributions obligatoires (+6,4 %, soit +0,9 Md€) et des charges financières (+31,3 %, soit +0,9 Md€) ainsi que des frais de séjour (+6,9 %, soit +1 Md€) et des aides à la personne (+3,5 %, soit +0,8 Md€) versés par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer.

Les **dépenses d'investissement** augmentent pour toutes les strates de collectivités : +7,5 % pour le bloc communal, +5,6 % pour les régions et +2,2 % pour les départements.

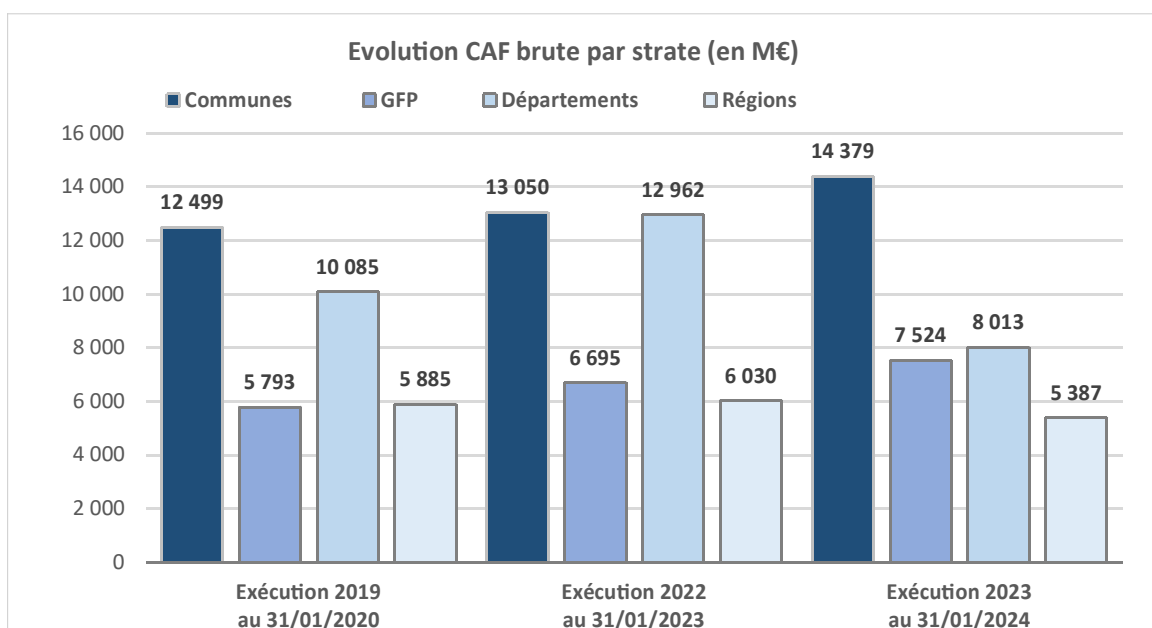
Solde

L'**épargne brute** (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute **permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir**, après paiement des charges récurrentes.

L'**épargne brute globale des collectivités locales s'élève à 35,3 Md€ au 31 janvier 2024. En diminution à date sur un an (-8,9 %)**, elle reste supérieure à son niveau d'avant crise (34,3 Md€ au 31 janvier 2020).

L'épargne brute des communes et GFP augmente et affiche un niveau supérieur à celui de 2022 et 2019, à la différence des départements et des régions.

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2019 au 31/01/2020	Exécution 2022 au 31/01/2023	Exécution 2023 au 31/01/2024	Evolution	Évolution 2023/2019	Evolution 2023/2022
Communes	12 499	13 050	14 379		15,0%	10,2%
GFP	5 793	6 695	7 524		29,9%	12,4%
Départements	10 085	12 962	8 013		-20,5%	-38,2%
Régions	5 885	6 030	5 387		-8,5%	-10,7%
Total	34 262	38 736	35 303		3,0%	-8,9%

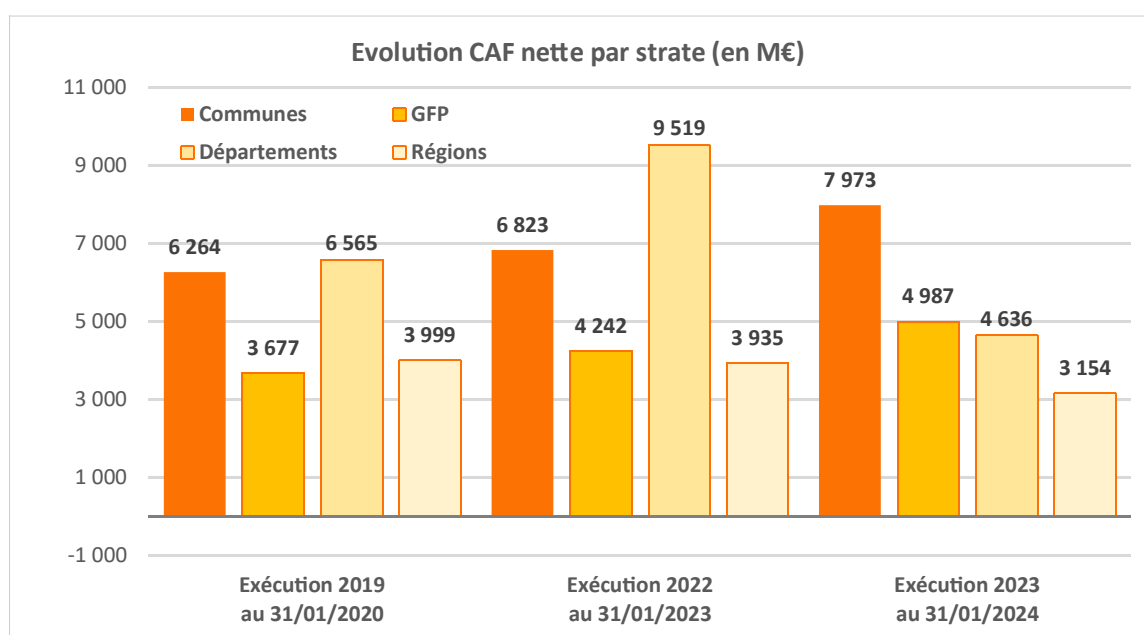


L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dettes.

L'épargne nette 2023 de l'ensemble des collectivités locales s'élève à près de 20,8 Md€ au 31 janvier 2024. Elle est inférieure à celle constatée au 31 janvier 2023 (24,5 Md€), mais elle est en hausse par rapport au 31 janvier 2020 (20,5 Md€).

L'épargne nette à fin décembre dépasse les niveaux de 2022 et 2019 pour le bloc communal, à la différence des départements et des régions.

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2019 au 31/01/2020	Exécution 2022 au 31/01/2023	Exécution 2023 au 31/01/2024	Evolution	Évolution 2023/2019	Evolution 2023/2022
Communes	6 264	6 823	7 973		27,3%	16,9%
GFP	3 677	4 242	4 987		35,6%	17,6%
Départements	6 565	9 519	4 636		-29,4%	-51,3%
Régions	3 999	3 935	3 154		-21,1%	-19,8%
Total	20 505	24 517	20 750		1,2%	-15,4%

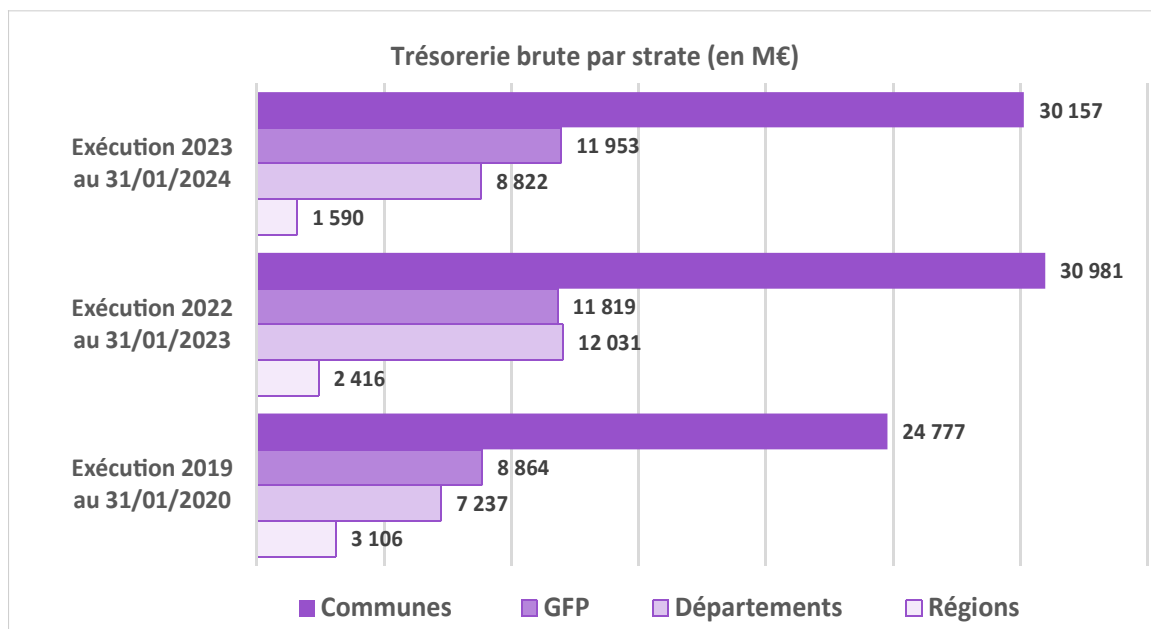


Trésorerie

La **trésorerie** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515).

La trésorerie des collectivités locales s'élève à 52,5 Md€ au 31 janvier 2024. Elle **diminue à date** par rapport à 2022 (57,2 Md€), mais est supérieure à celle de 2019 au 31 janvier 2020 (44 Md€).

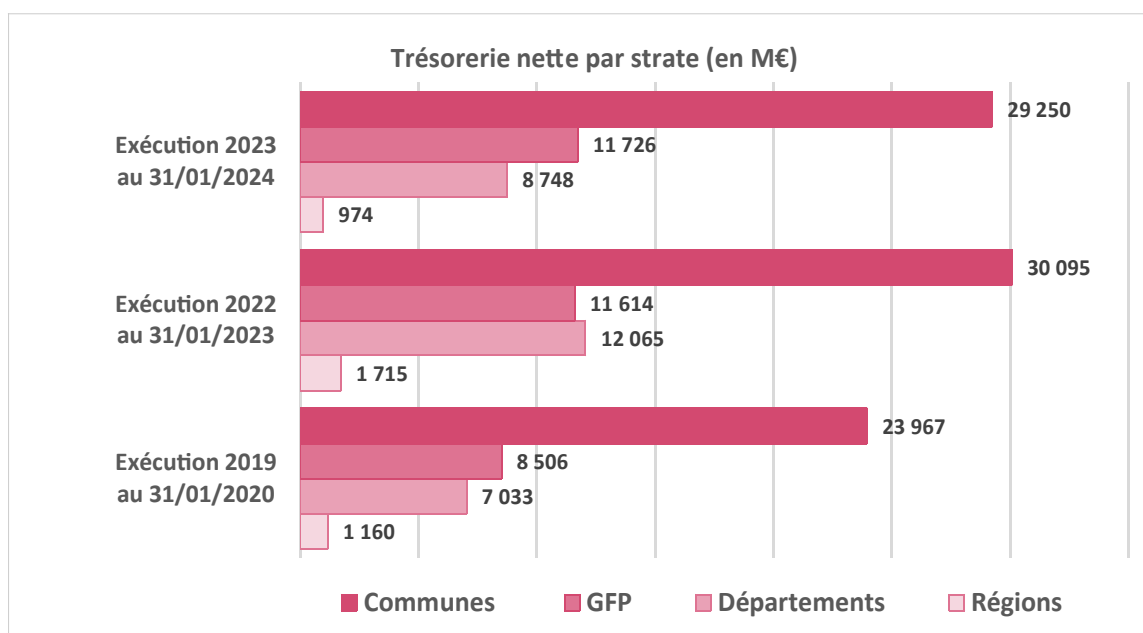
Trésorerie brute en M€	Exécution 2019 au 31/01/2020	Exécution 2022 au 31/01/2023	Exécution 2023 au 31/01/2024	Evolution	Évolution 2023/2019	Evolution 2023/2022
Communes	24 777	30 981	30 157		21,7%	-2,7%
GFP	8 864	11 819	11 953		34,9%	1,1%
Départements	7 237	12 031	8 822		21,9%	-26,7%
Régions	3 106	2 416	1 590		-48,8%	-34,2%
Total	43 984	57 247	52 522		19,4%	-8,3%



La **trésorerie nette** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515), déduction faite des concours financiers à court terme (lignes de crédit de trésorerie, essentiellement).

La trésorerie nette des collectivités locales s'élève à 50,7 Md€ au 31 janvier 2024, soit un niveau inférieur à celui au 31 janvier 2023 (55,5 Md€). Elle est **en progression** par rapport au 31 janvier 2020 (40,7 Md€).

Trésorerie nette en M€	Exécution 2019 au 31/01/2020	Exécution 2022 au 31/01/2023	Exécution 2023 au 31/01/2024	Evolution	Évolution 2023/2019	Evolution 2023/2022
Communes	23 967	30 095	29 250		22,0%	-2,8%
GFP	8 506	11 614	11 726		37,9%	1,0%
Départements	7 033	12 065	8 748		24,4%	-27,5%
Régions	1 160	1 715	974		-16,0%	-43,2%
Total	40 666	55 489	50 698		24,7%	-8,6%



Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFIP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices à une date donnée.

Cette évolution infra-annuelle doit être appréhendée avec précaution car elle est impactée, d'une part, par le rythme d'encaissement par les collectivités de leurs recettes (y compris versements de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF)) et, d'autre part, par le rythme d'inscription en comptabilité de ces versements. Ces pratiques des collectivités peuvent varier d'une année sur l'autre, de même que la date de certains versements importants.